



CHSCT A Aix-Marseille

7 décembre 2015

Déclaration liminaire FSU

Ce CHSCT se tient dans un contexte douloureux et trouble. Nous réaffirmons notre soutien aux victimes des attentats meurtriers, à leurs familles et à leurs proches. Les personnels de l'éducation nationale ont fait tout leur possible, comme tous les autres fonctionnaires, pour rassurer les élèves, les aider à analyser la situation, et à se construire en tant qu'individus et citoyens face à ces événements dramatiques.

En matière de sécurité, les personnels dans les établissements scolaires, les usagers ont besoin de cohérence, de clarté et de faisabilité sans que cela ne dégrade les relations sociales (entre personnels et avec les élèves et leurs parents). Deux circulaires, la première précisant les mesures de sécurité à mettre en œuvre et la seconde modifiant le PPMS, sont parues au BO le 25 novembre dernier créant un certain émoi dans les établissements scolaires. Si nous comprenons, et approuvons, le souci de notre institution d'assurer la sécurité de tous, nous ne pouvons cependant que déplorer, une fois de plus, une méthode qui ne s'appuie pas sur les acteurs de la prévention que sont les CHSCT et qui ne prend pas en compte la réalité du terrain : incohérences, manque de moyens matériels, absence d'un diagnostic partagé... De plus, le calendrier imposé à tous pour mettre en place des exercices PPMS est impossible à tenir sauf à renoncer à avoir une démarche construite collectivement et rigoureuse. La FSU demande qu'un délai suffisant soit accordé aux équipes pour étudier les nouvelles obligations réglementaires, pour établir un diagnostic partagé des risques auxquels sont exposés les établissements et mettre en place un exercice « attentat ou intrusion extérieure » qui soit le moins anxiogène possible pour les personnels et les élèves. La FSU demande aussi que l'administration s'assure que chaque école et EPLE soit destinataire de « mallettes de première urgence », s'assure que, dans chaque école et EPLE, des personnes soient formées aux premiers secours en développant les stages pour l'obtention de l'attestation Prévention et Secours Civiques (PSC 1).

Cette réunion du CHSCT académique est aussi la première depuis la rentrée. Nous assistons à une contradiction de plus en plus grande entre les discours officiels, entre la volonté affichée d'agir pour la santé au travail et les actes ainsi que les moyens dont notre institution se dote pour agir. Ainsi, la FSU dénonce cette année encore la misère des moyens attribués à la médecine de prévention, au service social, aux assistants de prévention. Mettre en œuvre une politique de santé au travail ne peut se faire en comptant seulement sur la bonne volonté et l'implication des agents en charge de ces questions. Elle ne peut se faire en laissant augmenter leur charge de travail au détriment de leur propre santé.

Un des enjeux majeurs de cette politique de santé est la prévention des RPS, prévention qui doit passer, rappelons ici le texte de l'accord cadre RPS signé par la Fonction Publique, qui doit passer par « la mise en œuvre du dialogue social préalable à toute modification substantielle des conditions et de l'organisation du travail. Et toute réorganisation doit prendre en compte les conditions de travail et la prévention des risques. » Force est de constater que cette logique n'a pas guidé la réforme des rythmes scolaires, ni celle à venir de la réforme territoriale, ni celle du collège.

Voyons en particulier, combien cette réforme du collège s'éloigne des engagements pris dans l'accord sur les RPS :

- « mener des politiques contribuant à supprimer ou, à défaut, réduire les tensions au travail

et les exigences émotionnelles qui pèsent sur les agents » : à l'occasion de la préparation de la RS 2016, nous assistons à une dégradation des relations au travail, à une hausse des tensions au sein des équipes et des équipes avec leur hiérarchie. Les enseignants sont, de plus, face à un discours culpabilisant, sommés de participer à ce qu'ils considèrent comme une entreprise de sabotage de leur métier...

- « favoriser le dialogue et les échanges sur le travail » : la réforme va provoquer une inflation des réunions, mais multiplier les réunions ne signifie pas qu'on crée un cadre favorable au développement d'un véritable travail en équipe (équipe en tant que groupe constitué capable de se coordonner et qui bénéficie de moyens pour fonctionner)...
- « redonner plus d'autonomie et de marge de manœuvre aux agents et notamment aux cadres » : mais de quelle marge de manœuvre parle-t-on ici quand on associe les personnels seulement dans la phase de mise en place et non dans la conception même des transformations de leur travail ? Une autonomie finalement formatée qui standardise les pratiques enseignantes pour en faciliter le contrôle, plutôt que pour viser l'amélioration de leur efficacité didactique...

Contradiction, disions-nous, entre le discours volontariste en matière de prévention des RPS et la conduite dans les prises de décision. Le seul moyen pour l'institution de réussir à tenir ce grand écart, c'est de nier l'opposition qui s'exprime. Les représentants des personnels s'insurgent ? « Posture ! » Les enseignants expriment leur rejet ? « Résistance au changement ! »

La profession explique pourtant que cette réforme va avoir des conséquences néfastes sur la qualité du travail, sur la charge de travail, sur les relations sociales dans les collèges, sur le service rendu aux élèves et aux familles. Mais la parole de ceux qui doivent appliquer ces nouvelles injonctions est balayée d'un revers de main, leur professionnalité niée. Lorsque la parole devient inutile, le fonctionnement de notre institution est en danger et les risques qui pèsent sur la santé augmentent (notre académie en a déjà fait douloureusement l'expérience...).

Nous voudrions maintenant citer un extrait du Rapport d'information au Sénat datant de juin 2012 : « Il paraît désormais nécessaire d'associer les enseignants à la préparation des futures réformes comme experts de leur métier au lieu [...] de les considérer comme des obstacles à surmonter ou comme de simples objets dont il faudrait forcer l'évolution. » Si l'administration parvient à surmonter les « obstacles » que nous sommes et à faire plier ces « objets » que nous sommes, les CHSCT seront en première ligne pour constater la souffrance au travail. Mais le plan académique d'action RPS sera un outil précieux, n'en doutons pas, pour conduire une politique de prévention...une prévention secondaire, voire tertiaire. Une fois de plus, notre rôle à tous dans cette instance se réduira donc à tenter de limiter des dégâts qui auraient pu être évités en amont.